

LES DATES EN 2026

Mardi 3 mars 2026

Mardi 2 juin 2026

Mardi 22 septembre 2026

Mardi 15 décembre 2026

Rendez-vous à 14h45 à la Résidence

RESIDENCE DU CHANGEON

2 rue de Boishamon

35450 LIVRE SUR CHANGEON

NOUS CONTACTER

Tel. 02.99.39.06.75

secretariat@residenceduchangeon.fr

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Construire ensemble
pour améliorer le quotidien

LE CVS



VOCATION

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance qui a pour vocation d'associer les différents acteurs au fonctionnement de l'établissement.

C'est un lieu d'écoute, d'échange et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et à la vie quotidienne



QUI PARTICIPE ?

- Représentants des résidents
- Représentants des familles/proches
- Représentants du personnel
- Représentants des bénévoles
- Membres du CCAS

Le Conseil de la Vie sociale donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- l'organisation intérieure, les conditions d'accompagnement et la vie quotidienne
- les activités, l'animation socioculturelle
- les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipements
- la nature et le prix des services
- l'entretien des locaux
- le projet d'établissement et la procédure d'évaluation de la qualité

PARTICIPER C'EST IMPORTANT POUR :

- ETRE RECONNU
- S'INFORMER
- DONNER SON AVIS
- PROPOSER DES IDEES
- REFLECHIR A DES SOLUTIONS

CADRE JURIDIQUE

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, portant rénovation de l'action sociale, rend obligatoire la mise en place du Conseil de la Vie Sociale (C.V.S) en EHPAD.